



La CCSA divulgue des informations importantes destinées aux familles

Le Crédit d'impôt pour enfants de 2021 est disponible dès maintenant

Assurez-vous que vous pouvez obtenir ces fonds pour vos enfants !

Le **Crédit d'impôt pour enfants de 2021** est arrivé, contribuant à soutenir la plupart des enfants et des familles aux États-Unis. **Ce crédit d'impôt prévoit des paiements mensuels entre le 15 juillet 2021 et le 15 décembre 2021, avec une somme forfaitaire finale qui sera versée au moment de l'impôt l'année prochaine.** Les familles dont les revenus ne dépassent pas le maximum autorisé et qui ont rempli leur déclaration de revenus en 2019 ou 2020 n'ont rien à faire pour bénéficier du crédit d'impôt. **Les familles qui n'ont pas rempli de déclaration de revenus ou qui n'ont pas reçu de chèque de stimulation (« stimulus check ») en 2020 devront demander à bénéficier du Crédit d'impôt pour enfants.**

FONCTIONNEMENT

- L'Internal Revenue Service (IRS) commencera à déposer ou à envoyer des chèques mensuels aux comptes bancaires des familles qui remplissent les conditions relatives aux revenus et qui ont rempli leur déclaration de revenus le 15 juillet 2021.
- Les **chèques mensuels par enfant** sont soit de 250 \$ pour chaque enfant âgé de 6 à 17 ans, soit de 300 \$ pour chaque enfant de moins de 6 ans.



- Un paiement final sera envoyé aux familles au moment du traitement de leur déclaration d'impôts l'année prochaine. **Les paiements totaux seront de 3 000 \$ pour chaque enfant entre 6 et 17 ans, et de 3 600 \$ pour chaque enfant de moins de 6 ans.**
- Les familles qui n'ont pas déclaré d'impôt sur le revenu en 2019 ou 2020 en raison de salaires peu élevés SONT éligibles au crédit d'impôt.
- Les familles non déclarantes (celles qui n'ont pas rempli de déclaration de revenus au cours des deux dernières années) peuvent demander le crédit d'impôt par le biais de **[l'Outil d'inscription des non-déclarants](#)**.
- Remarque : si vous avez reçu des paiements pour limiter l'impact économique (souvent connus sous le nom de fonds de stimulation, ou « stimulus » en anglais) en 2020, il n'est pas nécessaire de vous inscrire sur ce portail.
- Recevoir les paiements du Crédit d'impôt pour enfants n'est **pas** considéré comme un revenu pour toute famille. Par conséquent, les montants des autres prestations fédérales (SNAP, WIC, SSI, SSDI, TANF, Medicaid, Section 8 ou logements sociaux) ne changeront pas !
- **Une famille peut s'inscrire à tout moment.**

CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR COMMENCER

- ✓ Votre nom, exactement comme il figure sur votre carte de sécurité sociale.
- ✓ Le(s) numéro(s) de sécurité sociale ou autre numéro d'identification du contribuable délivré par l'IRS pour vous-même, votre conjoint(e), le cas échéant, et les enfants pour qui vous réclamerez.
- ✓ Une adresse électronique pour faciliter la création de votre compte sur l'Outil d'inscription des non-déclarants. (Vous n'avez pas d'adresse électronique ? Demandez de l'aide pour obtenir une adresse électronique gratuite auprès de votre CCR&R local ou de votre programme de logement.)
- ✓ Une adresse postale digne de confiance où vous pouvez recevoir le paiement ainsi que tout ce que l'IRS peut avoir besoin de vous envoyer concernant vos paiements. Vous pouvez donner l'adresse d'un(e) ami(e), d'un parent ou d'une organisation de confiance (par exemple, un refuge ou un programme de logement de transition).
- ✓ Ou, si vous avez un compte bancaire, ayez sous la main le numéro d'acheminement à 9 chiffres de la banque ainsi que votre numéro de compte.

POUR POSTULER

- Confirmez votre droit d'utiliser l'Outil d'inscription des non-déclarants :
 - Vous avez des enfants nés avant 2021 et âgés de 17 ans ou moins
 - Vous n'étiez pas tenu(e) de produire une déclaration de revenus pour 2020, vous n'en avez pas produit et vous ne prévoyez pas d'en produire une ; et
 - Vous aviez une résidence principale aux États-Unis (les 50 États et le District de Columbia) pendant plus de la moitié de l'année dernière. Le domicile peut être n'importe quel endroit où vous vivez régulièrement et il n'est pas nécessaire que ce soit le même endroit tout au long de l'année imposable. Il peut s'agir d'une maison, d'un appartement, d'une maison, d'un appartement, d'une maison mobile,

d'un refuge, d'un logement temporaire ou d'un autre endroit. **Il n'est pas nécessaire d'avoir une adresse permanente pour bénéficier de ces paiements.** De plus, si vous êtes temporairement absent(e) de votre domicile pour cause de maladie, d'études, d'affaires, de vacances ou de service militaire, vous êtes généralement considéré(e) comme vivant dans la résidence principale.

- Créez un compte en utilisant ce lien pour [l'Outil d'inscription des non-déclarants](#) ou rendez-vous sur ce site Web à l'aide d'un ordinateur portable ou de bureau.
- Suivez ces [instructions étape par étape de l'IRS](#).
- Utilisez la [FAQ sur l'Outil d'inscription au Crédit d'impôt pour enfants pour les non-déclarants](#) afin d'obtenir des réponses à bon nombre de vos questions.
- Une fois que vous aurez créé un compte, vous recevrez un courrier électronique contenant les prochaines étapes pour demander le crédit d'impôt.
- Vérifiez quotidiennement votre courrier électronique pour connaître les mises à jour ou les prochaines étapes à suivre. Ces courriers électroniques seront votre principale source d'information.
- Visitez le www.childtaxcredit.gov pour plus d'informations.
- Surveillez les publications sur les médias sociaux ou demandez aux organisations locales si elles organisent des événements au cas où vous auriez besoin d'aide pour postuler.
- Surveillez votre courrier (ou votre compte bancaire) après le 15 de chaque mois entre juillet et décembre pour l'arrivée de vos chèques !

Pour plus d'informations, visitez :
www.whitehouse.gov/child-tax-credit



La **Child Care Services Association** dirige les efforts visant à renforcer les soins et l'éducation de la petite enfance de qualité, accessibles et abordables en fournissant un soutien aux familles, aux communautés et à la main-d'œuvre. Visitez www.childcareservices.org.

Merci à **Cetra** pour la traduction.